

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce septième jour d'août 2019 (07/08/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault      Lucie Geoffrion      Robert Tessier  
Micheline Demers      Serge Trudel      Gaétan Beauchesne  
Est absente : Marlène Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**Résolution 2019-08-117**      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Tessier  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juillet 2019.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 juillet 2019.
5. Présentation des comptes.
6. Correspondance de la MMQ.
7. Achat remorques pour installer radar intelligent.
8. Omnium de golf au profit du Club de golf le St-Rémi.
9. Ville de Saint-Tite – Tarification des frais de glace saison 2019-2020.
10. Appartenance Mauricie – Achat de calendriers historiques 2020.
11. Avis de réclamation-Sanction administrative pécuniaire – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
12. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis .
13. Formation de la COMEQ – Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles.
14. Demande Éric Girard – Extension de temps pour roulettes.
15. Demande Alain Riopel – Roulotte et conteneur.
16. Demande au MTQ – annoncé la zone de 70 km sur la 155.
17. Varia -
18. Période des questions.
19. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-118**      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juillet 2019

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Micheline Demers  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juillet 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-119**      Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 juillet 2019

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 juillet 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-120** Présentations des comptes

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois de juillet 2019 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu que des comptes au montant 36 638.05 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 36 638.05 \$ sont disponible en date du 07 août 2019.

Sylvie Genois  
Secrétaire-trésorière

**Résolution 2019-08-121** Correspondance de la MMQ

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Serge Trudel  
et résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant la couverture de risques en sécurité incendie ainsi que le montant de notre part de ristourne 2018 au montant de 1 460 \$.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-122** Achat remorque pour installer radar intelligent

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Robert Tessier  
et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense pour l'achat de deux (2) remorques à chaloupe 12 X 16 galvanisées pour l'installation de deux (2) radars intelligents qui seront installés sur la route 155.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-123** Omnium de golf au profit du Club de golf le St-Rémi

**ATTENDU** que la MRC de Mékinac tiendra son annuel Omnium de golf au profit du Club de golf le St-Rémi;

**ATTENDU** que qu'il y aura des tirages et des prix de présence au cours de cette journée.

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Robert Tessier  
et résolu d'offrir un forfait d'un week-end au camping municipal & marina Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-124** Ville de Saint-Tite – Tarification des frais de glace saison 2019-2020

Il est proposé par Robert Tessier  
appuyé par Micheline Demers  
et résolu ce qui suit :

- accepter l'augmentation de 15 \$ par inscription;
- le tarif pour chaque inscription sera de 325 \$ pour la municipalité pour la saison 2019-2020.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-125** Appartenance Maurice – Achat de calendriers historiques 2020

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu d'autoriser la dépense de 250 \$ pour l'achat de 25 calendriers historiques 2020.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-126** Avis de réclamation-Sanction administrative pécuniaire – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**ATTENDU** que le 15 mars 2019, il a été constaté par une inspectrice du ministère que la municipalité n'a pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements entre les 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour le réseau de distribution d'eau potable de Saint-Roch-de-Mékinac et un avis de non-conformité a été envoyé le 25 mars 2019;

**ATTENDU** que conformément à l'article 115.13 de cette loi, le ministère impose une sanction administrative pécuniaire de 3 500 \$ à l'égard du manquement suivant : l'adresse 1137, rue Principale a été utilisée à 6 reprises pour les analyses du plomb et à 10 reprises pour les analyses du cuivre pendant une période de 5 ans (règlement sur la qualité de l'eau potable, articles 44.9 (26) et 30 al.1);

**ATTENDU** qu'il y a eu des manquements dans les cinq dernières années et ils ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère soit le 6 avril 2016, 23 mai 2017 et 26 février 2018 et que ces avis de non-conformité ont été remis à Michel Lapointe, responsable des analyses d'eau potable.

Il est proposé par Robert Tessier  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Sylvie Genois, directrice générale, à déposer une demande de réexamen du dossier auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour demander l'annulation de cette amende;
- de faire parvenir à Michel Lapointe un avis disciplinaire qui sera déposé à son dossier d'employé pour ces manquements au cours des cinq dernières années en tant que responsable des analyses d'eau potable.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-127** Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de juillet 2019.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-128** Formation Combeq – Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Véronique Baril à s'inscrire à la formation «Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles» qui se tiendra le 25 septembre 2019 à Shawinigan;
- d'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 345.11 \$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour assister à cette formation.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-129** Demande d'Éric Giard – Extension de temps pour roulottes

**ATTENDU** que le 17 juillet 2019 Véronique Baril, inspectrice en environnement et bâtiment a fait parvenir à Éric Girard une correspondance lui indiquant qu'il était en infraction du règlement 2015-07-003, article 13.2 concernant les roulottes qui sont installés au 425 et 427 route Ducharme;

**ATTENDU** que suite à cette correspondance Éric Girard demande une extension de temps puisqu'il est en procédure de recadastrage des terrains (425 et 427 route Ducharme) pour ne faire qu'un seul terrain.

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Micheline Demers  
et résolu ce qui suit :

- accorder à Éric Girard une extension de temps de 4 semaines. Si après 4 semaines, soit le 4 septembre 2019, la demande de permis de construction n'a pas été déposée Éric Girard devra retirer ses roulottes

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-130** Demande Alain Riopel – Roulotte et conteneur

**ATTENDU** que le 17 juillet 2019, Véronique Baril, inspectrice en environnement et bâtiment, a fait parvenir à 150187 Canada Inc (Alain Riopel) une correspondance lui indiquant qu'il était en infraction du règlement 2015-07-003, article 13.2 concernant une roulotte et un conteneur qui est installé au 433 route Ducharme;

**ATTENDU** que suite à cette correspondance Alain Riopel pour 150187 Canada Inc. demande une extension de temps puisqu'il est en attente des plans pour la construction d'un chalet ou une maison de 30 X 30.

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- accorder à Alain Riopel (150187 Canada Inc) une extension de temps de 4 semaines. Si après 4 semaines, soit le 4 septembre 2019, la demande de permis de construction n'a pas été déposée (150187 Canada Inc) Alain Riopel devra retirer sa roulotte et son conteneur.

-Adoptée-

**Résolution 2019-08-131** Demande au MTQ – annoncé la zone de 70 km sur la 155

**ATTENDU** que la vitesse est de 70 km sur la route 155 à Saint-Roch-de-Mékinac;

**ATTENDU** qu'aucun panneau de signalisation n'est installé pour aviser les conducteurs du changement de la vitesse.

Il est proposé par Robert Tessier  
appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu ce qui suit :

- la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac demande au Ministère des Transports d'installer la signalisation adéquate.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Serge Trudel, appuyé par Robert Tessier. Il est 19 heures 26.

\_\_\_\_\_  
Guy Dessureault, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

*« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*